

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 568

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 52, substituer au mot :

« prolongé »

le mot :

« prolongées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est un amendement rédactionnel qui corrige une faute d'accord.

Ce sont les autorisations qui sont prolongées du délai nécessaire à la régularisation des installations.